

Reçu le 05.03.19

Scanné le _____

Interpellation intitulée « Quels soins psychiatriques pour le Chablais » ?

19-INT-321

La Fondation de Nant qui assure l'ensemble des soins psychiatriques publics de l'Est vaudois, a fait savoir récemment qu'elle entendait fermer prochainement son antenne d'Aigle. Celle-ci accueille tous les jours entre 9h et 16h entre dix et quinze personnes qui ont besoin d'un soutien psychologique dispensé par deux infirmiers et un psy. Il leur sera demandé à partir du 1^{er} avril de se rendre dans les locaux de Vevey.

Nous apprenons par le quotidien 24 Heures qu'initialement, la fermeture était prévue cet été, en lien avec son redéploiement dans l'Espace Santé contigu au futur hôpital unique de Rennaz. La date de la fermeture de l'antenne du Grand Chêne à Aigle aurait été anticipée en raison du départ d'un collaborateur de l'équipe.

Selon la porte-parole de la Fondation de Nant, interrogée par le quotidien, « cette décision n'a pas pour but premier de réaliser des économies », mais elle ajoute qu'elle se prend « dans un contexte économique tendu pour lequel nous avons sollicité des demandes de soutien financier auprès du Canton ».

Cette décision de concentration à Vevey est, à nos yeux, incompréhensible s'agissant précisément de personnes fragiles psychiquement. Il n'est pas judicieux de leur demander de faire des déplacements quasi-hebdomadaires aussi importants depuis le Chablais et ses vallées, parfois avec des changements de trains et/ou de bus.

Toujours selon 24 Heures, le chef de département, Pierre-Yves Maillard, n'ayant pas été informé du changement, va demander, via ses services, des explications à la Fondation.

Nous serions heureux que le Conseil d'Etat puisse les partager avec nous et nous rassurer sur l'avenir de la prise en charge de ces patients, déjà fragilisés, qui ne devrait se faire que dans des institutions de proximité.

Nous posons donc les questions suivantes :

1. Qu'est-il prévu à l'avenir en matière d'offre de soins psychiatriques dans le Chablais ?
2. Le Conseil d'Etat juge-t-il raisonnable d'exiger de patients fragilisés du Chablais une prise en charge à Vevey ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir la Fondation de Nant afin qu'elle puisse maintenir une antenne dans le Chablais ?

Bex, le 5 mars 2019

Circé Fuchs

Pas de développement souhaité.

